

Direction Générale des Services
GB/ FB

DÉCISION MUNICIPALE N°2023144

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS D'INITIATIVE CANTONALE CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « *demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions* »,

Vu la décision municipale n°202384 en date du 23 mai 2023 relative au marché de travaux de création d'un terrain multisport,

Considérant que cette opération est éligible au Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) du Département du Var,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de 30 000 € au titre du Fonds d'Initiative Cantonale pour la création d'un terrain multisport.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel, sur la base de dépenses subventionnables d'un montant de 87 546 € HT, est le suivant :

Département du Var (FIC) : 30 000 € (34.27%)

Commune du Lavandou (autofinancement) : 57 546 € (65.73%)

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 22 septembre 2023

Le Maire
Gil Bernardi

